VENTES A L'ENCAN.

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de receveur.

Bemis Bro. Bag Company vs. Standard Guano and Chemical Manufacturing Company.

No. 105,083.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — Par Danziger & Tessier; C. A. Tessier, encanteur. Bureau, 134 Rue Carondelet, JEUDI, 15 janvier 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 28 novembre 1913, et signé le 5 décembre 1913, par l'honorable Fred D. King, juge de la cour précité, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Manufacture d'Acides.

No. 1—Cinq certains lots ou parcelles de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, toutes les machines, chaudières, appareils, bâtisses, accessoires qui en dépendant, excepté les rails, croisements, aiguillages, traverses et autres parties d'une voie de chemin de fer sur la dite propriété, aucune desquelles n'appartient à la Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. et aussi le bail sur une autre étendue de terre, le tout étant situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et décrit comme suit:

1—Une certaine étendue ou parcelle de terre, composée de l'entier de l'Ilet 1378, borné par les Champs-Elysées et les rues Law, Marigny et Magistrat, excepté la parcelle coupée par la ligne du Louisville et Nashville R. R., laquelle étendue ou parcelle de terre mesure, plus ou moins, deux cent-vingt-et-un pieds et trois pouces de face à la rue Magistrat, trois cent dix-neuf pieds et onze pouces de face à l'avenue des Champs-Elysées, deux cent quatre-vingt-cinq pieds et huit pouces de face à la rue Law, deux cent quarante-sept pieds et onze pouces sur la rue Marigny et quatre-vingt seize pieds, sept pouces le long de la ligne du Louisville et Nashville R. R.

2—Une certaine parcelle de terre dans l'ilet 1497, borné par l'avenue des Champs-Elysées, la place Commerce et les rues Marigny et Law, mesurant, plus ou moins, cent cinquante-neuf pieds et onze pouces de face à l'avenue des Champs-Elysées, la même façade sur la rue Marigny, deux cent quatre-vingt-cinq pieds huit pouces de face à la rue Law et la même façade sur la place Commerce.

3—Une certaine parcelle triangulaire de terre formant une partie de l'Ilet 1379, borné par les rues Law, Marigny, Mandeville et Magistrat, lequel triangle ou parcelle de terre mesure, plus ou moins, cent quatre-vingt-treize pieds un pouce de face à la rue Marigny, cent soixante-douze pieds et onze pouces de face à la rue Law et deux cent cinquante-neuf pieds et deux pouces sur la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company.

4—Une certaine étendue ou parcelle de terre comprenant tout l'Ilet 1496, borné par Florida Walk et les rues Marigny, Law et Mandeville, excepté la portion de celle-ci coupée par la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company, laquelle dite parcelle de terre mesure, plus ou moins, trois cent six pieds de face à la promenade Florida et trois cent six-neuf pieds et onze pouces de face à la rue Marigny, deux cent six pieds et trois pouces de face à la rue Law, cent trente-sept pieds huit pouces sur la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company, deux cent seize pieds et trois pouces de face à la rue Mandeville.

5—Une certaine parcelle de terre triangulaire, formant une partie de l'Ilet 1595, lequel est borné par la promenade Florida, les rues Mandeville, Law et Spain, et laquelle dite portion de terre mesure cent cinquante pieds de face à la promenade Florida, cent soixante-cinq pieds de face à la rue Mandeville et deux cent vingt-trois pieds sur la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company.

6—Tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. reçus à bail de la National Acid Co. dans et à un certain bail de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la dite National Acid Company suivant un acte du 16 janvier 1894 devant J. D. Taylor, ancien notaire en cette ville, par lequel dit bail la dite National Acid Company loue à la dite ville du 1er janvier 1890 au 31 décembre 1916, une bande de terre désigné comme place du commerce étant la parcelle comprise entre les Champs-Elysées, les rues Law, Industrie et Marigny, comme il est démontré sur un plan de la ville de la Nouvelle-Orléans publié par E. Robinson, à un loyer annuel de vingt-cinq dollars payable annuellement et d'avance, et aux termes et conditions stipulés dans le dit contrat de bail, ainsi que tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Company à l'usage des voies, aiguillages et embranchements.

Usine de noir animal.

No. 2—Un certain lot ou parcelle de terre, ensemble avec toutes les constructions et les améliorations qui s'y trouvent, tous droits, voies, privilèges et dépendances qui en dépendent, et toutes les constructions, machines, chaudières, appareils, instruments, appareils, installations qui y appartiennent excepté les rails, embranchements, aiguillages, traverses, et toutes autres parties de la voie de chemin de fer sur la propriété, aucune desquelles n'appartient à la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co., se trouvant dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et décrite comme suit: Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent étant une partie de l'ilet No. 1713, borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Industrie, Frenchmen et Agriculture, laquelle dite parcelle de terrain a une façade sur l'avenue des Champs-Elysées de trois cent vingt pieds et 36-100 de pied, sur une profondeur de 189 pieds et 50-100 sur la rue Agriculture, et 161 pieds 25-100 sur la rue Industrie, laquelle est bornée à l'ouest par une ligne commençant à un point de 189.50 pieds du coin de l'avenue Champs-Elysées et de la rue Agriculture, et courant parallèlement avec l'embranchement du chemin de fer à un angle de 90 degrés 39 à l'alignement de la rue Agriculture 180.60 pieds; d'où en un angle de 8 degrés 24 à la gauche 81.30 pieds; de là à l'angle de 8 degrés à la gauche 60.60 pieds à la ligne de la rue Industrie, à un point de 161 pieds 25 ouest de l'avenue des Champs-Elysées, le tout comme il est montré sur un plan daté du 9 octobre 1913 dressé par Frank T. Payne, ingénieur et voyer, la copie duquel est enregistrée pour référence. Avec tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. à l'usage des voies, embranchements, aiguillages, etc., sur et conduisant à la dite parcelle de terre.

Fabrique de Guano.

No. 3—Certaines diverses étendues et parcelles de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges qui s'y trouvent, ou qui en dépendent, et toutes les machines, chaudières, appareils, bâtisses et accessoires qui en dépendent, excepté les rails, embranchements, aiguillages, traverses, et toutes les autres parties de la voie ferrée sur la dite propriété, aucune desquelles n'appartiennent à la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Company s'étendant et situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et décrite comme suit:

A—L'ilet entier No. 1588, excepté les lots Nos. 16, 17, 22 et 23, lequel dit ilet est borné par l'avenue des Champs-Elysées, la rue Duels, l'avenue Marigny et les rues Frenchmen et Industrie, mesurant, plus ou moins, 330.36 pieds de face à l'avenue des Champs-Elysées, 400 pieds de face à la rue Duels, 323.36 pieds à l'avenue Marigny, 217 pieds de face à la rue Frenchmen et 300.83 pieds de face à la rue Industrie, lesquels lots 16 et 17 s'adjoignant l'un à l'autre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 154 pieds et 8 pouces, le lot 16 étant le plus proche de la rue Duels, et se trouvant à environ 187 pieds 10 pouces et 4 lignes de là; et lesquels dits lots 22 et 23 s'adjoignent l'un à l'autre et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Industrie sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds 11 pouces et 4 lignes; le lot No. 23 étant le plus proche de l'avenue des Champs-Elysées et étant environ à 124 pieds 8 pouces de là.

B—Tous les droits, titres et intérêts de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. dans et sur les dits lots 16, 17, 22 et 23, dans le dit carré No. 1588, lesquels dits lots sont décrits dans le dernier paragraphe précédent, laquelle dite compagnie et ses prédécesseurs ont eu et possédé et payé les taxes comme propriétaires pendant plusieurs années et lesquels appartiennent croit-on à la dite compagnie.

C—Une certaine parcelle de terrain formant une partie de l'Ilet 1713, borné par les Champs-Elysées et les rues Industrie, Frenchmen et Agriculture (laquelle parcelle de terrain comprend tout l'Ilet excepté le terrain sur lequel est bâtie la fabrique de noir animal décrite ci-dessus), laquelle dite parcelle mesure, plus ou moins, 320.36 pieds sur la rue Frenchmen sur une profondeur de 120.33 pieds sur la rue Agriculture et de 118.58 pieds sur la rue Industrie, à un point 120.33 pieds du coin des rues borné à l'est par une ligne commençant Frenchmen et Agriculture et courant parallèlement avec l'embranchement de la voie ferrée, formant un angle de 90 degrés 39 à l'alignement de la rue Agriculture, 180.60 pieds; de là, à un angle de 8 degrés 24 à la gauche 81.30 pieds, de là, à un angle de 8 degrés à la gauche 60.60 pieds à un point sur la rue Industrie à une distance de 148.58 est de la rue Frenchmen.

D—L'Ilet entier No. 1795, borné par l'avenue des Champs-Elysées, les rues Agriculture, Frenchmen et Abondance, et mesurant, plus ou moins, 320.36 pieds aux Champs-Elysées, même mesure sur la rue Frenchmen, 309.83 pieds de face à la rue Abondance et la même face rue Agriculture.

E—Tout l'ilet No. 1924, borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Abondance, Frenchmen et Treasure, et mesure, plus ou moins, 320.36 pieds de face à la rue des Français, la même mesure sur les Champs-Elysées, 309.83 pieds de face à la rue Abondance et la même mesure de face à la rue Treasure.

F—Tout le carré No. 1971, borné par l'avenue des Champs-Elysées, les rues Benefit, Frenchmen et Treasure, et mesurant, plus ou moins, 320.36 pieds de face à l'avenue des Champs-Elysées, même mesure sur la rue Frenchmen, 309.83 pieds de face à la rue Benefit et la même façade sur la rue Treasure.

Ainsi que tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co., à l'usage des voies, aiguillages, embranchments, etc. Laquelle dite propriété constitue la dite fabrique de guano, et spécialement le dit carré No. 1588, sera vendue à la condition que l'acquéreur de la dite fabrique de guano soit il acquéreur ou propriétaire de la fabrique de noir animal dans le carré 1713, aura et jouira de tous les droits de la Standard Guano and Chemical Manufacturing Co., en ce qui concerne les voies, aiguillages, embranchements, etc., conduisant à la dite fabrique de noir animal et spécialement telles parties de la voie aiguillage, embranchements, etc., comme ils se trouvent sur le dit ilet 1588 et que l'acquéreur de la dite fabrique de guano ne garantissant en aucune façon l'exercice de telle droit par le propriétaire de la dite fabrique de noir animal, mais en aucune manière et sous aucune raison, ne pouvant interférer avec l'exercice raisonnable de tels droits.

1—Toute la propriété décrite ci-dessus sera offerte en entier.

2—La propriété décrite comme fabrique d'acides, la propriété décrite comme fabrique de guano, la propriété décrite comme fabrique de noir animal, chacun comme décrite seront offertes séparément.

3—La propriété décrite comme fabrique de noir animal et la propriété décrite comme fabrique de guano seront offertes ensemble et la propriété décrite comme fabrique d'acides sera offerte séparément.

4—La propriété sera adjugée soit sous la première, seconde ou troisième offre, comme il est décrit ci-dessus suivant que la somme de l'enchère reçue sous la première, deuxième ou troisième offre sera plus élevée avec le droit réservé en cour en cas d'enchères satisfaisantes pour chacun pour une quelqu'une des trois fabriques ou qu'une enchère satisfaisante soit reçu pour la fabrique de noir animal et une enchère satisfaisante pour la fabrique en entier, d'accepter pour les enchères individuelles pour les fabriques individuelles et rejeter l'enchère pour le tout ou pour les autres fabriques individuelles.

Conditions—La dite propriété sera vendue au comptant pourvu que l'acquéreur ait le droit et l'option, s'il le désire ainsi, au moment de l'adjudication, de payer la moitié comptant, et le solde, s'il y en a, en deux paiements égaux, représentés par des billets, tirés par l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, payables à 6 et 12 mois de vue, respectivement, avec un intérêt de 6 pour cent par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acquéreur s'engageant à payer lui-même les primes d'assurance, taxes, et en cas de procès, 5 pour cent du montant des billets et les intérêts comme honoraires d'avocats, tous les frais devant être garantis par lieu du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendu, et l'acte de vente et l'hypothèque devant contenir la clause de non alienando, ainsi que toutes les autres clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1914, le coût de tous les certificats et les frais de l'acte de vente; le dit acte de vente devant être passé devant Jeff C. Wenck, notaire en cette ville.

W. W. BOUDEN, Receveur.
CARROLL, ANDERSON & CARROLL,
Avocats pour le Receveur.
déc 14 21 28—jan 4 11 15

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Peter J. Flanagan, administrateur, vs. William V. Barker.

Cour Civile de District — Division D —No. 106,046.

Au plus haut et dernier enchérisseur

COTTAGE DOUBLE

2225-27 rue Fréret entre les rues Philip et Jackson

Par Stroudback & Latter—Chas. B. Stroudback, encanteur. Il sera vendu à l'encan le 6 JANVIER 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 17 octobre 1913, et le jugement lu et signé en cour ouverte le 21 novembre 1913 par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Philip, Jackson, Locust et Freret, le dit lot est désigné par le No. 21 sur un croquis joint à un acte de vente devant Michael Gernon, notaire, daté du 23 février 1867, le dit lot No. 21 mesure trente pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles, acquis par acte devant M. Gernon daté du 23 février 1867, registre du bureau des hypothèques 131, folio 191. Les améliorations consistent en un double cottage connu sous les numéros 2225-27 rue Freret.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'état pour l'année 1913. Acte de vente devant Ed P. Foley, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER,
Encanteurs.
déc 7 14 21 28—jan 4 6

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Sophie B. Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,931 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jennie E. Wright, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

W. W. YOUNG, Avocat.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
déc—17,21,26

VENTES A L'ENCAN

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION POUR PLACEMENT

LE COTTAGE SIMPLE

No 3119 RUE LAUREL.

Succession de Gioachino Olivieri.

No. 105,783 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division A. — W. H. Fitzpatrick, encanteur; bureau, 406 rue Carondelet.

Le MARDI, 20 janvier 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé du 16 décembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, qui en dépendent, situé dans le 4ème District de cette ville dans l'ilet No. 46, actuellement ilet No. 118, borné par les rues Laurel, Live Oak ou Constance, Huit et Neuf, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Laurel entre les rues Huitième et Neuvième, sur une profondeur de soixante-quatre pieds entre lignes parallèles et est pris sur l'arrière des lots onze et douze suivant plan de H. Moelhausen, voyer, daté du 4 mai 1844.

Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No. 3119 rue Laurel, contenant 3 chambres, cuisine et salle de bains, hangar, connexions d'eau et d'égouts.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1914 en sus et en plus du montant de leur enchère et faire un dépôt de 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente au frais de l'acheteur devant Jos B. Grinage, notaire.

G. G. KRONENBERGER, Avocat.
déc 20 21 28—jan 4 11 18 20

Par LOUIS HUFFT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Elisabeth Zwach, épouse de Barthelemew Prechl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,758 — Division D — Cottage double, 726-727 rue Sixième, entre Annonciation et Chippewa. Par Louis Hufft, encanteur, bureau 808 Perdido — Le JEUDI 15 janvier 1914 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, en cette ville, à midi en vertu et conformément à un ordre rendu le 18 novembre 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Annonciation, Washington et Chippewa, le dit lot étant connu sous le numéro 51 sur un plan de D. S. Brosnan, daté du 4 octobre 1894, annexé à un acte devant J. G. Eustis, notaire, daté du 30 octobre 1894, et suivant lequel dit plan No. 51 mesure trente pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue Sixième, et trente pieds, huit pouces et trois lignes à l'arrière, sur cent quinze pieds en profondeur, entre lignes égales et parallèles, et lequel dit lot mesure actuellement trente et un pieds, trois pouces de face à la rue Sixième, sur une profondeur sur les lignes arrières de trente et un pieds, sept pouces, tout suivant acte devant F. G. Rainold, notaire, le 28 mars 1908, enregistré sur livre des transferts No. 214, folio 581.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de la dite vente devant être garanti par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue ainsi que la clause de non-alienando et toutes les autres de sécurités usuelles, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets. L'acte de vente devra être passé devant E. M. Stafford, notaire, au frais de l'acquéreur. L'acheteur devra faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication chez

LOUIS HUFFT, Encanteur,
808 rue Perdido.
déc—14,21,28jan—4,11,15

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION
de Louis Kaufman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,093 — Division A.—Grue et machines, sur la rue Magazine, près Julia, à 11 heures du matin. Meubles de bureau, machine à écrire, coffre-fort en fer, classeur, comptes courants, dans le bureau No. 304 bâtisse Godchaux, à 11 heures 30 du matin.

Il sera vendu par Leonard L. Stern, encanteur, le MARDI, 30 décembre 1913, à 11 heures du matin, sur les lieux Magazine, près Julia et à 11 heures 30 du matin, dans le local No. 304 bâtisse Godchaux, en vertu d'un ordre de cour, signé du 8 décembre 1913 par l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Inventaire enregistré en notre bureau, No. 322 rue Baronne.

Conditions — Les articles cidessus seront vendus en un crédit de douze mois garanti par une caution qui devra être approuvée par l'administrateur.

JOHN DYMOND, JR., Avocat.
déc 16 24 30

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District, portant le numéro municipal, No. 5721 Tchoupitoulas, entre la rue Arabella et l'avenue Nashville.

Prudential Savings et Homestead Society vs. William Hayes Geagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,600 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vendre aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 9 de Hurstville, borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation et Arabella et l'avenue Nashville, suivant un plan dressé par Mandeville, architecte, daté du 5 novembre 1841; le dit lot est désigné par le numéro 3 et mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent deux pieds et cinq pouces, laquelle dite propriété est désignée par le numéro municipal 5721 Tchoupitoulas en la ville de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
U. MARINONI,
Avocat pour le demandeur.
déc—12,13,19,26jan—6,9,15

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN.

Par ARTHUR H. DICKS. Par ARTHUR H. DICKS. Par ARTHUR H. DICKS. Par ARTHUR H. DICKS.

ANNONCE JUDICIAIRE

BERNARD VON SCHLEMMER VS. ARTHUR VON SCHLEMMER ET AL, No. 106526, Division "E" Cour Civile de District et la SUCCESSION DE MME. GENEVIEVE VON SCHLEMMER, No. 106021, Division "E," Cour Civile de District. Consolidées

MAGNIFIQUE AFFAIRE DE COMMERCE

SUPERBE BOULANGERIE,

Entièrement Équipée, Affaires en Cours, et Clientèle

No. 1560 AVENUE NORTH CLAIBORNE.

MARDI, 6 JANVIER 1914.

A Midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 Rue Baronne.

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'honorable George H. Théard, juge de la susdite cour, daté du 4 décembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 639, borné par l'avenue Claiborne, rond point Claiborne, l'avenue St-Bernard, les rues Laharpe et Robertson et une allée, et mesurant quarante-huit pieds sept pouces (48' 7") de face à l'avenue Claiborne sur une première profondeur et face à une allée à l'arrière du marché, de quatre-vingt-neuf pieds six pouces (89' 6") et delà s'élargissant à angle droit vers l'avenue St-Bernard quatre pieds et quatre pouces (4' 4"), d'où une seconde profondeur de quarante-quatre pieds neuf pouces (44' 9") sur la ligne du No. 8 (trois), et sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Laharpe où elle a une première profondeur de quatorze pieds deux pouces et deux lignes (14' 2" 2"') sur la ligne perpendiculaire à la rue Claiborne, d'où une seconde profondeur sur une ligne oblique s'ouvrant vers la rue Laharpe de quatre-vingt-cinq pieds quatre pouces (85' 4") et quatre-vingt-quatre pieds cinq pouces (84' 5") sur les lignes arrières, qui sont aussi des lignes obliques, laquelle dite parcelle de terre est composée du lot No. 4 et du lot No. 5 B sur deux croquis par A. De Armas, député voyer de ville, du 11 juin 1867.

Une autre parcelle de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus, étant les parcelles arrières des lots 2, 3 et 4 du dit ilet 639, et mesure soixante-quatre pieds deux pouces (64' 2") à l'arrière des lots 2, 3 et 4, la dite ligne étant à une distance de cent dix pieds trois pouces (110' 3") de l'avenue St-Bernard et finissant à un point du côté de l'avenue Claiborne du lot No. 4 à une distance de cent onze pieds neuf pouces (111' 9") de l'avenue St-Bernard, sur une profondeur de soixante pieds (60') du côté de la rue Robertson et soixante (60) pieds du côté de l'avenue Claiborne, et mesurant soixante-quatre pieds six pouces (64' 6") sur la ligne la plus proche de la rue Laharpe, la dite ligne de soixante-quatre pieds six pouces (64' 6") commençant à une distance de cent soixante-dix pieds trois pouces (170' 3") de l'avenue St-Bernard sur le côté le plus proche de la rue Nord Robertson, et finissant à un point de cent soixante-onze pieds neuf pouces (171' 9") de l'avenue St-Bernard. Le tout comme il appert plus ou moins sur un croquis dressé par Frank H. Wedell, ingénieur de ville, le 10 mars 1899, annexé à un acte de vente devant John Watt Duffy le 28 juillet 1902.

Aussi une boulangerie, caisse enregistreuse, coffre-fort en fer, deux mulets, un cheval, harnais, quatre voitures de boulanger, deux tiburies, fours, et accessoires complets de boulanger, et autres articles nécessaires à la marche des affaires, le tout suivant inventaire enregistré, ainsi que la clientèle de la dite boulangerie.

Conditions — La moitié ou plus comptant; le solde s'il y en a, en un ou en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, avec sept pour cent d'intérêt depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiment; la partie à crédit devant être garantie par le lien du vendeur, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses de sécurité usuelles; acte de vente devant Arthur J. Peters, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acheteur devant assumer les taxes de 1914 en sus et en plus du montant de son enchère, et devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente, et les loyers et revenus appartiendront au vendeur jusqu'à la signature de l'acte de vente.

ARTHUR H. DICKS, Encanteur.
Bureau, 437 Rue Carondelet.
déc 7 14 21 28—jan 4 6

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

D'UNE PROPRIÉTÉ À DEUX ÉTAGES,

DOUBLE, MODERNE ET RETIRÉE. 40x120.

1129-1131 RUE FERN

Entre les rues Zimpel et Oak

Mardi, le 6 Janvier 1914 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

Succession de Mme A. F. Beret.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,276.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau 806 Perdido.

Le 6 JANVIER 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 25 novembre 1913, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre, à l'enchère publique, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, de quelque façon situées dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No. 131, borné par les rues Fern, Oak, Burdette et Zimpel, désignée par la lettre A sur un plan de H. W. W. W. Reynolds, laquelle dite parcelle de terre mesure quarante pieds de face à la rue Fern sur une profondeur de cent-vingt pieds et est composée de vingt pieds de face, profondeur entière de chacun des lots Nos. Quatorze et Quinze. Les améliorations comprennent une propriété à deux étages double moderne et retirée, contenant huit chambres, couloir, bains, cave, gallerie, entièrement lambrissée, gaz et électricité, connexions d'eaux et égouts, pour les deux côtés.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra payer le taxes d'état de 1913 et tous les certificats et actes de vente, qui devront passer devant Robert Legier, notaire. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication à valoir sur le montant de la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
nov30—déc7,14,21,28—jan4,6

Par JACOBS-GLEASON, INC

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joabb Kyzer — No. 106,664 — Cour Civile de District, Division B.

6 Emplacements vacants de valeur dans le 7e District

Sur une rue pavée, rue Sycamore entre les rues Adams et Burdette, Carré, Méron

A l'enchère publique Jeudi, le 30 Décembre 1913

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE.

En vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 18 novembre 1913 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, et adressé à Samuel L. Jacobs, encanteur, je procéderai à la vente à la date et à la bourse citées ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Six certains lots de terrain sur un plan ou certificat d'arpenteur dressé par Adloe Orr, député voyer de ville, daté du 21 octobre 1913. Le lot A mesure 30 pieds de face à la rue Sycamore, la même largeur en arrière, sur 130 pieds de profondeur; le dit lot étant la partie la plus près de la rue Burdette et adjoint le lot B. Les lots B, C, D, E et F chacun a 30 pieds de face à la rue Sycamore, la même largeur en arrière, sur 118 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles; les dits lots s'adjoignent les uns aux autres et le lot F forme le coin des rues Sycamore et Adams.

Conditions — La moitié ou plus comptant; le solde, s'il y en a, en un crédit d'un, ou d'un et deux ans, de montants égaux, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de la dite vente ou ventes doit être garantie par le billet ou les billets de l'acquéreur à son propre ordre, et endossé par lui, portant sept pour cent d'intérêt par an, depuis la date d'adjudication jusqu'au paiment; garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non-alienando et toutes les autres clauses de sécurité usuelles; avec 10 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès; l'acquéreur devra payer en sus de son enchère, toutes les taxes de ville pour l'année 1914 sur la propriété. L'acte de vente devra être passé devant Edgar M. Cahn, Esq., notaire public de cette ville, aux frais des acquéreurs, et au moment de l'adjudication ils devront déposer 10 pour cent à

JACOBS-GLEASON, INC.,
S. L. JACOBS, Encanteurs.
Bureau 303 rue Carondelet.
THEODORE A. SHUBER, Avocat pour l'exécuteur.
nov23,30—déc7,14,21,28,30

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mlle Margaret Quinn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 97,656 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sarah Hubbard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
déc—16,23,27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Carraher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,741 — Division D — Attendu que Mme Mary Carraher, veuve de Michael Collins, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John Carraher, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
déc—16,23,27

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp.) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissments, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8,883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein. Woerishofen. Bavière

The N. O. Bee Publishing Co., Ltd.

323 Chartres Street NEW ORLEANS

SPÉCIALITÉ DE

TRAVAUX EN FRANÇAIS

TRADUCTIONS EN;

Français, Anglais, Espagnol, Italien, Allemand et Hollandais

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement de choix et de rapport.
Le grand et spacieux cottage double, 1317-1323 rue Remparts, près de l'Esplanade.
Splendide et spacieuse résidence à deux étages, 419 rue Frenchmen, près de Décatur.
Cottage simple et grande bâtisse à deux étages à l'arrière No. 415 rue Frenchmen.

Succession de Mme Catherine Roth.

No. 106,465, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. Par Albert Paul, encanteur, bureau 634 rue Carondelet. Il sera vendu à l'encan, le MERCREDI, 7 janvier 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'honorable juge Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté du 26 novembre 1913, dans l'affaire et la succession de Mme Catherine Roth, les propriétés suivantes décrites à savoir:

1—Une certaine parcelle ou pièce de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No. 109, et borné par les rues Barracks, Remparts et St-Claude et l'avenue Esplanade, laquelle dite parcelle de terre est composée de lots A et B, et mesure 58 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Nord Remparts, sur une profondeur de 110 pieds et 8 pouces entre lignes parallèles; le tout suivant deux plans par Edgar Pilie, voyer, datés du 27 janvier et du 20 septembre 1894. Les améliorations comprennent le grand et spacieux cottage double connu comme numéros 1317-1323 Nord Remparts, ainsi que la bâtisse en bois à deux étages, à l'arrière, avec les améliorations modernes, égouts, etc., toujours loué à des locataires de choix, dans une section qui s'améliore continuellement, en un futur magnifique.

2—Une parcelle de terre et les améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 8, borné par les rues Frenchmen, Elysian Fields, Décatur et Esplanade, laquelle dite parcelle de terre forme une partie du lot originale B et est désignée par le No. 1 sur un croquis et certificat de voyer, dressé par H. C. Brown, député voyer de ville, daté du 19 novembre 1913, annexé à un inventaire de la succession en date du 20 novembre 1913, et mesure vingt-trois pieds neuf pouces de face à la rue Frenchmen, sur une profondeur de cent six pieds sur la ligne la plus proche de la rue Décatur, et par une première profondeur de cinquante-six pieds, courant parallèle avec la rue Décatur, et de là à angle droit trois pieds six pouces vers la rue Décatur, d'où une profondeur parallèle à la rue Décatur de cinquante pieds, sur une largeur courant vers la rue Décatur de vingt-trois pieds et trois pouces. Les améliorations comprennent la vaste résidence à deux étages avec verandah sur la façade, portant le No. 419 rue Français, splendidement distribuée, contenant toutes les améliorations modernes, située à la proximité des maisons d'affaires, des marchés, etc., rapportant $35 par mois et toujours occupée.

3—Un certain lot de terrain et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Décatur Levée et Esplanade, laquelle portion de terrain est composée d'une partie du lot primitif B et du dit ilet No. 3 et est désigné comme lot No. 2 sur un croquis et certificat du voyer par H. C. Brown, député voyer de la ville, dont il est référé et mesure 22 pieds 9 pouces de façade rue Français, sur un profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Esplanade, de 106 pieds et par une première profondeur de 56 pieds sur la ligne de côté adjoignant No. 1 et plus près de la rue Décatur de là à un angle droit sur une ligne allant vers la rue Décatur, une largeur de 3 pieds 6 pouces; de là par une seconde profondeur de 50 pieds sur une ligne parallèle à la rue Décatur sur une largeur de 26 pieds 9 pouces en arrière. Les améliorations comprennent une maison simple à un étage en bois, occupée comme place d'affaire, également une grande bâtisse à deux étages en arrière donnant de bons loyers et susceptible d'avoir de meilleurs revenus.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un ou deux ans de crédit au choix de l'acquéreur. La portion au crédit doit être assurée par des notes de l'acquéreur par son propre ordre et endossé par lui, portant un intérêt de 8 pour cent depuis la date de l'adjudication, jusqu'au paiment avec sécurité d'une hypothèque spéciale, avec liens et privilèges sur la propriété vendue, avec le clause de non alienando et toutes les sécurités habituelles. Cinq pour cent pour les avocats pour les frais de procès. La propriété devra être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devra être transmise au porteur des billets et l'acquéreur devra payer toutes les dépenses de l'enchère et toutes les taxes dues et exigées pour l'année 1913. L'acte de vente et les frais des certificats devront être payés par l'acquéreur devant Rolla A. Tichenor, Esq., notaire. Un dépôt de 10 pour cent devra être fait au moment de l'adjudication.

déc 7 14 21 28—jan 4 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Alcide Willoz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,086 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par Mme Elizabeth Victoria Coulon Willoz, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
R. LYONS, Avocat.
déc 19 23 26

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif VENDREDI, 9 janvier 1914, d'une propriété améliorée de valeur du Premier District, portant le numéro municipal 1448 rue Magazine, entre les rues Robin et Race.

Commonwealth Building and Loan Association vs. Mrs. Alfred Sanchez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,757 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le 1er District de cette ville, le VENDREDI, 9 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un lot de terre, améliorations, et etc., dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, ilet borné par les rues Magazine, Robin, Constance et Race, désigné par la lettre C et mesure vingt-sept pieds, huit pouces et trois lignes de face à la rue Magazine, vingt-sept pieds, trois pouces et cinq lignes à l'arrière en largeur, sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le divisant du lot B, et cent trente-neuf pieds sept pouces en profondeur sur la ligne du côté opposé le divisant du lot D.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
U. MARINONI, JR.,
Avocat pour la demanderesse.
déc 5 6 12 19 26—jan 2 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une vaste propriété de valeur améliorée du Sixième District, formant le coin des rues Broadway et Ferdinand (dans l'ilet des rues Elizabeth et Pine). Bâtisses portant les numéros municipaux 230, 232 et 240 rue Broadway, aussi Nos. 7208 et 7210 rue Ferdinand.

Morris Michaelis vs. Jules W. Markel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,442 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 janvier 1914, à midi, les propriétés ci-après décrites à savoir:

Trois certains lots de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent, de quelque façon situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No. 26, borné par les rues Broadway, Pine, Elizabeth et Ferdinand, lesquels dits terrains sont désignés par les numéros seize, dix-sept et dix-huit suivant un croquis de voyer fait par C. Uncas Lewis, député voyer de cette ville, daté le 23 janvier 1904, annexé à un acte passé devant Bernard Tiche, notaire, le 21 septembre 1910, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Broadway, par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. 16 formant le coin des rues Broadway et Ferdinand.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
TICHE & ROGERS, Avocats pour le demandeur.
déc 19 26—jan 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif, VENDREDI, le 2 janvier 1914, d'une propriété améliorée de valeur du Second District, portant les numéros municipaux 2425-2427 rue Orléans, entre Rocheblave et Tonti.

Industrial Homestead Association vs. William Surgi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,543 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 2 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No. 7, dans l'ilet No. 311, borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Rocheblave et Tonti. Le dit lot commence à une distance de 88 pieds, 11 pouces et 2 lignes de la rue Rocheblave et mesure 30 pieds de face à la rue Orléans sur 81 pieds, 7 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti, et une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Rocheblave sur 81 pieds, 8 pouces et 2 lignes, comme il est démontré dans un croquis annexé à un acte passé devant A. Doricourt, ancien notaire, le 1er mars 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
nov29—déc5,12,19,26—jan1,2